



Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Vers le 44ème Congrès Confédéral.

Sommaire

L'adhérent au centre de la préparation du 44ème Congrès. Par François Duteil

Page 1 - 2

44ème Congrès : pour une vaste préparation démocratique

Page 3 à 5

Dispositif confédéral d'impulsion et de suivi des débats 44ème Congrès

Page 5

4 mois temps fort pour la tenue de congrès de syndicats, outil amplificateur d'une préparation démocratique du 44ème Congrès

Page 6 - 7

Bureau Confédéral / Fédération des services publics / U.G.F.F.

Page 8 à 10

Dossier : Syndicat / immigration : les enjeux d'aujourd'hui

Page 11 à 18

La C.G.T. présente avec les chômeurs pour leurs revendications et pour le droit à l'emploi

Page 19

N° 32 - 31 juillet 1991 - nouvelle série

L'adhérent au centre de la préparation du 44ème Congrès

Avec la publication du projet de document d'orientation qu'adoptera la Commission Exécutive Confédérale les 11 et 12 septembre, débutera la phase concrète de préparation du 44ème Congrès confédéral.

A vrai dire, celle-ci a déjà commencé avec le CCN des 12, 13 et 14 juin dernier, mais surtout et dans le prolongement de celui-ci, par la réflexion engagée dans la plupart des organisations de la CGT. Les commandes supplémentaires du Peuple n° 1331/1332, les nombreuses et diverses initiatives prises témoignent de cette démarche visant à faire du syndiqué le centre de gravité de l'activité de toute la CGT.

Toutes ces initiatives témoignent de cette volonté de porter à la connaissance du plus grand nombre l'ensemble des réflexions du CCN. Il en est ainsi par exemple de la remise à chaque adhérent de la reproduction des quatre pages de La Vie Ouvrière ayant rendu compte des travaux du CCN.

Nombre d'instances se sont déjà réunies. Le débat y est responsable, serein, critique au sens plein et constructif du terme, et sans a priori. Chaque organisation a à coeur de réfléchir aux problèmes la concernant directement.

Ni *"repli frileux"*, ni volonté *"de tout jeter par dessus bord"*, mais pleine lucidité, tel est bien ce qui caractérise cette réflexion.

La période des vacances ne saurait inciter à la pause ou la mise entre parenthèse de ce qui a été entrepris. Des dispositions particulières doivent être prises pour éviter tout retard.

En effet, et en cela le proverbe est juste, celui-ci ne se rattrape pas. S'il ne s'agit pas de tout déterminer à partir des travaux du CCN de juin, celui-ci *"balise le terrain"* en quelque sorte.

Toutefois quelle que soit la qualité de la réflexion entreprise, ce qui va servir de support à la préparation du Congrès, c'est bien le projet de document d'orientation. Ce sera le document officiel sur lequel le Congrès, donc les syndicats, auront à se prononcer.

Cela a déjà été écrit, mais il n'est pas inutile de le rappeler en dehors du rapport d'activité, ce sera le seul document soumis à la discussion préparatoire et au vote du Congrès.

Il s'agit donc bien de permettre de débattre de l'essentiel, de ce qui constitue les défis de notre époque et les enjeux pour la CGT, toutes ses organisations. Ce doit être l'affaire de tous.

Si l'affirmation paraît évidente, sa concrétisation ne le sera pas pour autant. D'expérience, nous savons ce qu'il en est et puis, il y a les problèmes réels et concrets de la vie.

Pour juste et fondamentale qu'ait été l'orientation du 43ème Congrès, force est de constater qu'elle a été *"un peu tirée d'en haut"*. Non seulement l'orientation doit correspondre à l'opinion des adhérents mais elle doit être portée par le plus grand nombre. Là aussi, il s'agit de faire du syndiqué un auteur et un acteur de notre démarche revendicative. C'est cela qui lui donnera son véritable poids.

Le contenu, le style rédactionnel du projet de document d'orientation, son volume également, doivent permettre d'en faire l'affaire de tous.

Mais cela ne relève pas de la spontanéité. Cela doit s'organiser.

Chaque salarié, comme chaque citoyen, aspire à la démocratie. Celle-ci est devenue une exigence universelle. Les luttes de ces dernières années, la mise en oeuvre même de la démarche du 43ème Congrès ont mis en évidence cette aspiration et qu'il pouvait effectivement en être ainsi.

Précisément un des aspects sur lequel le 44ème Congrès insistera, c'est bien celui de la démocratie. Il s'agit là d'une démarche fondamentale que nous voulons faire vivre et pour laquelle des efforts sont à réaliser.

Pour en revenir à la préparation du Congrès, n'y-a-t-il pas des aspects supplémentaires qui militent pour cela ? Nous l'avons vu, toute une campagne médiatique a déjà commencé et vise à peser sur les choix du Congrès. Choix d'orientation d'abord, qualificatif des hommes ensuite. Certes, de tout temps, nous avons connu de telles campagnes. Certes également, nous savons comment elles sont alimentées. Mais cette fois-ci, elle vise à peser sur le présent et l'avenir mais surtout elle s'inscrit à contre-pieds précisément de la démarche que nous voulons impulser en grand : **la démocratie**.

En définitive, la CGT appartient aux adhérents. Nul ne peut s'en accaparer la propriété. Ce sont les adhérents, bien sûr à partir de propositions, qui doivent définir l'orientation, trancher certains débats.

Malgré l'aspiration à donner son opinion à tout ce qui le concerne, il ne va pas de soi que tout un chacun participe à un tel débat, une telle réflexion collective. La préparation du Congrès ne saurait être l'affaire des seuls adhérents qui ont l'habitude ou le plus d'aptitude à débattre. La formation, la place dans le travail ou dans la société, les conditions de vie tout simplement peuvent éloigner ou freiner une telle démarche.

C'est dire la nécessité de voir large, d'adopter des dispositions appropriées pour que tout ou partie du document soit débattu.

La réalisation de matériels complémentaires (document de masse, vidéo) contribuera à y aider et renverra au projet de document. Mais cela ne saurait suffire, des dispositions matérielles doivent être prises, un plan de travail doit être adopté, permettant la préparation collective du Congrès.

C'est maintenant qu'il convient de s'y prendre si nous voulons que le débat soit effectif dès la publication du projet de document.

C'est dans ce cadre que se situe la tribune de discussion qui se devrait d'être le reflet de la préparation collective et de la richesse de la discussion déjà engagée. Là aussi, rien ne relèvera de la spontanéité, l'expérience du 43ème Congrès est là pour en témoigner.

La période "*des vacances*" doit donc être mise à profit pour préparer tout cela, se fixer des objectifs, s'en donner les moyens.

Si nous voulons vraiment faire du neuf comme on dit et nous y avons mis un contenu, c'est à ces conditions que cela sera possible.

En fait, il s'agit de placer la préparation du Congrès à la hauteur des enjeux du Congrès lui-même. Ce sera bien là le meilleur gage que nous nous sommes mis sur la bonne direction.

François Duteil
Secrétaire de la C.G.T.

44ème Congrès Pour une vaste préparation démocratique.

1. Dès octobre, mettre en discussion dans toutes nos organisations parmi l'ensemble des adhérents le projet de document d'orientation.

C'est la Commission exécutive des 11 et 12 septembre qui le mettra au point.

Sa parution sera faite par le Numéro spécial du Peuple 1335/36 qui sortira le 3 octobre.

dès à présent il est utile de prendre des dispositions au niveau des directions pour faire en sorte que le Peuple soit entre les mains du plus grand nombre. En effet, le maximum doit être fait pour que les débats –et surtout les délibérations et votes des syndiqués– portent sur le document d'orientation lui-même.

2. Les moyens et objectifs d'un vaste débat démocratique.

Tout d'abord et prioritairement : la tenue de congrès de syndicats, d'assemblées générales ou décentralisées de syndiqués avec l'objectif de débattre à fond et du fond des grandes questions posées, des mutations et transformations à opérer dans notre pratique syndicale C.G.T. et ce aux différents niveaux. Il faut viser à ce que chaque syndiqué dise ce qu'il pense et comment lui, voit les choses tant pour l'activité de la confédération que celle de son propre syndicat ou section syndicale.

Pour cet objectif ambitieux, il est impensable de s'en remettre à la spontanéité. Les directions doivent préparer, au plus tôt, des plans de travail, programmer des initiatives et se donner les moyens de les réaliser.

Bien entendu, le C.C.N. des 16 et 17 octobre, les congrès d'U.D., de fédérations, d'U.L., les conférences régionales qui interviendront (et ils seront nombreux d'ici au 44ème Congrès) constitueront des temps forts, marquants, dans cette préparation. De même pour les rendez-vous C.G.T. avec la V.O. et les initiatives U.G.I.C.T./C.G.T. qui entrent dans le cadre des "1.500 entreprises".

Organiser les débats et consultations des syndiqués en lien et dans l'activité revendicative.

Il faut s'efforcer de ne pas débattre "en soi" du 44ème Congrès, mais d'en débattre dans la vie, dans l'action, dans le concret.

La préparation du 44ème, les débats, l'ensemble du processus démocratique mis en chantier doit nourrir l'action revendicative et réciproquement.

Tribunes de discussion

Elles s'ouvriront dans la presse confédérale (Le Peuple – V.O. – Options, sitôt après la publication du projet de document d'orientation) et permettront aux adhérents ou organisations qui souhaiteront s'exprimer par écrit de le faire (à titre personnel pour les adhérents, à titre collectif pour les organisations).

Ces contributions écrites peuvent constituer autant d'éléments enrichissants pour approfondir tel ou tel aspect ou telle ou telle question, affiner la pensée C.G.T., faire progresser la réflexion et les solutions pour la C.G.T. que nous voulons construire tous ensemble.

Dispositions pratiques pour les contributions écrites à paraître dans les tribunes de discussion :

Longueur des textes : 50 lignes dactylographiées maximum, soit 3.000 signes.

Envoi pour centralisation au Secrétariat du Bureau Confédéral qui transmettra à la "Commission débats". Cette dernière est chargée par le Bureau confédéral d'assurer la ventilation des contributions écrites entre les différents journaux confédéraux.

Dates d'ouverture des tribunes de discussion :

- Dans le Peuple du 17 octobre : textes à faire parvenir à la confédération pour le 10 octobre au plus tard.
- Pour "La Vie Ouvrière" et Options les précisions vous seront données en septembre.

3 . Des supports complémentaires pour aider aux débats.

L'effort principal doit viser à faire débattre du projet de document d'orientation lui-même.

Plusieurs matériels et supports de masse seront réalisés par la confédération pour aider à l'organisation et faciliter le déroulement des débats eux-mêmes.

Un document de masse (4 ou 8 pages) qui ne sera ni un "digest" ou un résumé du document d'orientation mais qui renverra à celui-ci au travers des thèmes abordés, des questions posées, en lien avec l'actualité.

Une cassette vidéo de 10 à 15 minutes réalisée par le secteur propagande confédéral. Elle pourra être projetée dans les endroits très fréquentés de l'entreprises (entrée, restaurant, vestiaire...) moyennant évidemment la mise en place ou l'existence d'une installation vidéo. C'est un bon moyen pour sensibiliser les salariés sur la préparation et la tenue de notre 44^{ème} Congrès, de mettre en relief les grandes questions au centre du débat.

Cette vidéo pourra également servir d'introduction au débat avec les adhérents ou les salariés dans les initiatives organisées soit par le syndicat, soit l'U.L. et l'U.D. dans le cadre de parrainages.

Les conditions de mise à disposition de ces deux supports (documents de masse et vidéo) vous seront précisées ultérieurement.

4 . La presse confédérale se mobilise au service du 44ème Congrès.

Outre la prise en charge des tribunes de discussion, Le Peuple, La V.O., Options consacreront une large place dans chacun de leurs numéros ordinaires ou spéciaux, pour aider à la préparation du 44ème Congrès.

Le même effort sera fait par Vie Nouvelle, organe de l'U.C.R.

Il n'est donc pas du tout superflu d'attirer l'attention de tous les militants sur l'importance du rôle et de l'aide qu'apportera la presse confédérale dans la mise en valeur, l'explication, la compréhension des grands enjeux du congrès, et sur l'importance de sa contribution au service du processus de préparation démocratique. Partant de ces considérations, la période qui s'ouvre devrait être mise à profit pour travailler à élargir l'audience et accroître la diffusion de chacune de nos publications confédérales.



Dispositif confédéral d'impulsion et de suivi des débats 44ème Congrès

Sous l'autorité du Bureau Confédéral et de la Commission Centrale de Préparation du 44ème Congrès a été mis en place une "Commission des débats", dirigée par François Duteil.

Elle est chargée, jusqu'au congrès, de l'impulsion, du suivi, des bilans de l'ensemble des initiatives "débats" qui seront décidées par les organisations C.G.T. et en particulier les congrès de syndicats et assemblées de syndiqués ainsi que des tribunes de discussion dans la presse confédérale.

La commission débats assurera donc la gestion des plans de travail établis pour le congrès confédéral par les fédérations, U.D., syndicats. Elle fera au Bureau confédéral des propositions pour l'implication de la direction confédérale dans des initiatives de type diversifié.

Le Secrétariat du Bureau confédéral assurera, pour le compte de la commission débats et du Bureau confédéral, la centralisation, la coordination des informations, activités, plans de travail "44ème Congrès" arrêtés par les organisations C.G.T.

4 mois temps fort pour la tenue de congrès de syndicats outil amplificateur d'une préparation démocratique du 44ème Congrès.

Sur tous les sujets, les syndiqués ont leur mot à dire et sont appelés à s'exprimer ("*nous visons à faire d'eux des acteurs du syndicalisme d'aujourd'hui*" - J. MAREST, Rapport CCN de Janvier 91).

C'est dans ce prolongement, en prenant en compte la perspective du 44ème Congrès, qu'a été arrêtée, dans le plan de travail du Secteur organisation, la décision de faire 4 MOIS de TEMPS FORTS pour la tenue de Congrès de Syndicats dès la sortie des documents soumis à la discussion du 44ème Congrès (fin Septembre, début Octobre).

Au lendemain du CCN qui vient de se tenir, dont les "matériaux (Peuple N° 1331/1332) ne sont pas une phase achevée de la réflexion, mais un étape du débat à engager dès maintenant, jalonnée par la publication, en Septembre, des documents du 44ème Congrès", la tenue du maximum de Congrès de Syndicats s'avère aujourd'hui un moyen particulièrement important :

- pour contribuer à ce qu'un débat de masse exceptionnel prépare le 44ème Congrès ;
- pour gagner à faire du syndiqué le propriétaire, le citoyen de la vie et des orientations et décisions de son organisation à tous les niveaux ;
- pour aider ainsi à redimensionner et prendre résolument à bras le corps, sur le lieu de travail, tous les éléments qui font la force, la qualité de vie syndicale, celle de nos directions syndicales, dont l'affrontement de classe, les enjeux posés au syndicalisme ont aujourd'hui besoin.

Un TEL OBJECTIF SE PREPARE DES MAINTENANT. C'est au Syndicat de prendre la décision de convoquer son congrès et d'en définir les bases de préparation, cette prise d'initiative ne viendra pas seule.

C'est en ce sens que les plans de travail des U.D./Fédérations/U.L. devraient inclure cette nécessaire impulsion parmi les différents objectifs qu'elles ont à conduire dans les semaines qui viennent : permanence de la vie revendicative et d'organisation , préparation de "l'étape" de la lutte revendicative que devra constituer la "rentrée sociale" en lien, dans les mois qui viennent, avec la tenue du maximum de débats préparatoires au 44e Congrès, désignation démocratique des délégués au Congrès, la perspective de la campagne de remise des FNI 1992 avec l'objectif du maximum de syndicats à 100% pour le 44e Congrès, à commencer par les syndicats qui y seront directement représentés.

Nous proposons de viser, en PRIORITE, sur ces bases, la tenue de congrès :

- dans tous les syndicats de plus de 50 adhérents,
- dans tous les syndicats qui auront un délégué direct au 44e Congrès,

bien entendu, ces délégués directs seront sollicités pour aider à la tenue de Congrès (ou assemblées générales des adhérents) dans les syndicats qu'ils représenteront et dont ils seront porteurs des voix au 44e Congrès.

Une brochure réalisée par le Secteur organisation paraîtra dès le début Septembre, sur le thème "LE CONGRES DU SYNDICAT" (à commander au Secteur, 5 F. l'exemplaire). Cette brochure permet d'envisager une conception nouvelle du congrès du syndicat à laquelle notre "nouvelle démarche" doit nous conduire.

Les thèmes de cette brochure :

- POURQUOI LE CONGRES DU SYNDICAT ? "Parce que ça nous oblige à nous mettre à jour sur l'appréciation de la réalité et de ses évolutions en tout domaine, et, à partir de cette appréciation, sur la question de nos forces organisées, de la qualité de vie du syndicat et celle touchant à la direction syndicale correspondant aux besoins de l'heure".
- LE ROLE DE LA DIRECTION SYNDICALE vers et avec les adhérents dans la préparation, le déroulement et pour les retombées du Congrès du Syndicat.
- LE DEROULEMENT vivant, dynamique, ouvert, démocratique du Congrès du syndicat proprement dit.

Dans une telle conception, liant pour chaque Syndicat, en fonction des réalités et particularités, le débat, l'action revendicative, la question de la force, de la qualité de notre activité syndicale ..., la tenue du maximum de Congrès de Syndicats permettra de faire de chacun d'eux un OUTIL AMPLIFICATEUR DE LA PREPARATION DEMOCRATIQUE DU 44e CONGRES dont la CGT et les salariés ont vraiment besoin !

Bureau Confédéral

Fédération des Services publics

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

L'UGFF et la Fédération des Services publics ont rencontré le Bureau confédéral pour examiner avec lui la préparation de leurs congrès qui auront lieu simultanément du 6 au 10 avril 1992.

Les fédérations ont exposé au Bureau confédéral les idées forces qui les guidaient pour aborder les conditions de préparation de leurs congrès.

Les fédérations considèrent que leurs propres congrès sont inséparables du 44ème Congrès qui se tiendra du 27 au 31 janvier 1992. Outre le quasi parallélisme des périodes, c'est le contenu qui est intimement identique. Qu'est ce que la lutte de classe aujourd'hui ? Les besoins ? Les spécificités ? La démocratie ? Comment pourrait-on en fait séparer la réflexion de "quel syndicalisme CGT" que porte le 44ème Congrès de celle sur le syndicalisme des fonctionnaires dont nous avons besoin aujourd'hui, dans la poursuite des efforts d'adaptation aux réalités de son temps entrepris par les congrès du Mans (1985) et de Bourges (1988) de l'UGFF et de la Fédération des Services publics.

Cette question "Quel devenir pour le syndicalisme des fonctionnaires ?" est devenue un enjeu de portée considérable et pour plusieurs raisons :

- l'importance quantitative de ces personnels au regard du salariat en général,
- la cohérence des stratégies gouvernementales et patronales qui sont une caractéristique proprement française et le rôle d'exemplarité de l'état et des collectivités territoriales employeurs,
- le rôle des services publics et des institutions, des choix budgétaires et des modes de gestion en regard des besoins sociaux comme éléments majeurs structurants de la recomposition de la société,
- le fait que malgré les coups portés, là se situe toujours le corps le plus élevé de garanties nationales,
- toute cette zone de la fonction publique institutionnelle est une des plus significatives des mutations intervenues dans le salariat et ce celles en cours de développement,
- bien des conflits de type nouveau de ces dernières années y ont eu lieu,
- les évolutions des comportements sociaux y révèlent des sensibilités qui s'affirment sur des phénomènes de société et posent la question de nouvelles solidarités,
- enfin, là se situe le coeur des stratégies dites de "recomposition syndicale".

C'est pourquoi l'UGFF et la Fédération des Services publics proposent à la CGT d'associer le Bureau confédéral et l'interprofessionnel à la préparation de leurs congrès.

Pour le Congrès de Bourges (1988), les fédérations et le Bureau confédéral avaient avancé dans ce sens pour impulser une autre démarche sur les questions du service public avec le "Forum" sur les Services publics.

Aujourd'hui, il nous faut aller plus loin sur la CGT elle-même dans la fonction publique en associant aux réflexions des organisations, militants et syndiqués des fédérations, les autres organisations de la CGT dans une démarche oeuvrant ainsi à donner toute leur chair et leur créativité à tous les congrès qui se situent dans la dynamique du 44ème Congrès confédéral.

Acquises de longue date aux idées de coopérations et de solidarités entre organisations de la CGT, les fédérations entendent aussi apporter leur contribution dans l'esprit des propositions des rapports au CCN à des avancées novatrices d'un nouveau mode de vie et de travail en commun de la Confédération et des fédérations, donc à une conception et une pratique d'aujourd'hui du "fédéralisme" dans la CGT.

Les fédérations souhaitent mettre en oeuvre des modalités de préparation de leur congrès favorisant bien plus la participation collective et individuelle de leurs organisations, militants, syndiqués, à la détermination des principaux axes de leur congrès en lien avec ceux du 44ème Congrès confédéral.

C'est là, leur semble t'il, une étape indispensable pour une amélioration de la démocratie et une concrétisation des aspirations à être partie prenante plus en amont. La conception traditionnelle des congrès encore délégataire, conduit les directions sortantes à rédiger et à se prononcer sur des avant-projets, les organisations, militants et syndiqués à "amender" ensuite les textes.

C'est aussi une exigence positive dans un syndicalisme des fonctionnaires où, de tout temps, le débat d'idées est vif et où tout ce qui concerne la vie, les structures, le fonctionnement de l'organisation soulèvent sensibilité, voire passion et cristallisent les manières d'appréhender les problèmes.

C'est pourquoi les fédérations proposent d'innover et de préparer les congrès en deux temps :

1. Une première phase de questionnements sur les grands enjeux, de sollicitations des analyses, de propositions diverses sur le devenir du syndicalisme des fonctionnaires afin que les organisations, militants et syndiqués expriment, sans tabous, leurs aspirations, leurs besoins, leurs opinions pour avancer tous ensemble, à la mesure des défis posés.

Les fédérations proposent la mise en place d'une commission composée de dirigeants confédéraux, des fédérations et de l'interprofessionnel pour impulser cette phase. Cette commission, non mandatée au sens traditionnel, a vocation de poser tous les problèmes, animer le débat, assurer la circulation interactive des idées.

A l'automne, la direction confédérale et les fédérations feront le point, dégageront sur ces bases du débat les fondements des congrès.

2. Une seconde phase, celle indispensable du débat des organisations, militants et syndiqués sur les textes soumis au congrès, phase permettant encore d'enrichir et de préciser.

Cette deuxième phase bénéficiera du moment fort de la préparation et de la tenue du 44ème Congrès.

*

* *

Le Bureau confédéral a développé la démarche qui l'anime : préparer autrement les congrès des fédérations et unions départementales dans une autre conception du travail confédéral.

Ces sont les premiers pas mais ils sont très encourageants.

Le Bureau confédéral a la volonté de mettre en commun, de partager.

La proposition des fédérations de la Fonction publique rencontre donc la volonté et la conviction de la direction confédérale. Faire cette nouvelle avancée avec les fédérations de la Fonction publique est d'autant plus important que, longtemps, le syndicalisme des fonctionnaires, soit a relevé un peu du "domaine réservé", soit s'est intégré localement dans la vie interprofessionnelle sans que les contenus revendicatifs soient traités ensemble et constituent une base de convergences.

Or, notamment dans cette zone, il y a besoin d'une grande réflexion associant étroitement les enjeux et la démarche revendicative aux problèmes du syndicalisme.

Les dirigeants confédéraux participeront à la commission dans l'état d'esprit de contribuer à l'inventaire des questions posées, à l'émergence des pistes de recherche de réponses.

Le Bureau confédéral en tant que tel sera amené à la fin de la première phase à donner son opinion, ses suggestions.

Bien sûr, in fine, les fédérations détermineront les bases de leurs congrès.

Comme pour toute pratique nouvelle, il conviendra de manière réaliste, d'apprécier en avançant mais il y a là une voie pour créer une dynamique, plus large, plus stimulante, donc plus efficace dans la préparation des congrès de la période et contribuer aux transformations indispensables de la CGT.

Montreuil, le 23 juillet 1991

La réunion comprenait le Secrétariat de la Fédération des Services publics, le Bureau de l'UGFF et pour le Bureau confédéral : Louis VIANNET, François DUTEIL, René LOMET, Lydia BROVELLI, Alphonse VERONESE, Jeannine MAREST et Bernard LACOMBE.



Une première réunion de travail a eu lieu le 19 juillet dernier. Y participaient :

Alain OBADIA	Secrétaire de la CGT
Alphonse VERONESE	Secrétaire de la CGT
Jack POTAVIN	Secteur Liaisons et Coopérations
Denis GLASSON	FD EQUIPEMENT
Christiane OLIVON	FERC
Jean-Christophe CHAUMERON	FD FINANCES
Pascal MARTINI	FD POLICE
Bernard LHUBERT	UGFF
Armand VILLA	UGFF
Jean-Pierre PAGE	UD VAL DE MARNE
François CANNEZIN	REGION MIDI PYRENEES
Pierre LEGOY	FD SERVICES PUBLICS
Michel GUERRE	FD SERVICES PUBLICS
Christiane RAYNAL	FD SERVICES PUBLICS
Vincent DEBEIR	FD SERVICES PUBLICS
Alain MULLER	FD SERVICES PUBLICS
Philippe COANET	FD SERVICES PUBLICS

Un dossier de travail pour le débat vous parviendra courant septembre.

Syndicat/immigration : Les enjeux d'aujourd'hui

Les travaux du CCN ont ouvert de nombreuses pistes pour la réflexion et l'action, en prise avec les bouleversements du monde, des transformations sociales profondes et les effets d'une crise qui pèse sur le monde du travail.

Il arrive que l'actualité se charge de placer l'une d'elles sur le devant de la scène. Il faut alors relever le défi.

L'immigration constitue l'un de ces problèmes majeurs.



Une formule, à première vue pleine de bon sens, est répétée à l'envi au gouvernement et par le parti dominant au pouvoir : "La France ne peut accueillir toute la misère du monde".

Alors, il faut se pencher sur cette cause "La misère du monde".

Bien des documents confédéraux ont traité de cette question, de la brochure éditée par l'Institut Louis Saillant et le département International sur "La faim dans le monde" à la Conférence d'ACCRA à laquelle participait Gérard ALEZARD.

Partout dans le monde – de l'Afrique à l'Asie, des pays de l'Est à l'Amérique latine, en France, dans l'Europe – s'exprime une profonde aspiration des peuples à la justice, à la dignité, à la démocratie pour cela.

Tous les peuples en prise à l'émigration sont concernés, confrontés qu'ils sont à des problèmes de survie face aux politiques néo-colonialistes, dévastatrices qu'imposent le FMI et la Banque mondiale aux plans économique, social, politique.

La responsabilité des pays les plus riches est pleinement engagée parce qu'ils dictent leur loi et conditions aux plus pauvres. Elle l'est d'autant plus que, pris dans les mailles des conflits d'intérêts, des volontés de domination et de contradictions fortes, notamment monétaires, ils enfonce les pays du tiers monde dans le sous-développement produisant des inégalités insoutenables.

En cette année 91, 13 millions d'Africains sont menacés de mort, et ce n'est pas qu'une question de sécheresse.

En vérité, ce sont les pays capitalistes développés qui ont une dette immense envers les pays pauvres, bien supérieure aux emprunts contractés et depuis longtemps remboursés, en raison du pillage auquel ils se livrent dans le tiers monde depuis des décennies.

Il est donc évident que s'exprime, tôt ou tard et de différentes façons, un juste retour des choses. L'émigration, outre son aspect urgent de survie, constitue une forme d'interpellation pour entreprendre une conception nouvelle des échanges internationaux.

Sans quoi, en perpétuant ce rapport entre dominants et dominés, les causes, effets et conséquences des mouvements migratoires n'iront qu'en s'amplifiant avec de véritables risques d'explosion planétaires.

Déjà, des communautés entières s'expatrient. D'autres, comme au Mali, en Côte-d'Ivoire, au Zaïre, aux Philippines, Sri Lanka, sont contraintes à l'exil politique subissant une terrible répression armée. Nous avons en mémoire l'intervention de l'armée française au Gabon pour soutenir le dictateur en place sous prétexte d'assurer la sécurité des ressortissants français. Et,

plus encore, les effets et les conséquences de la guerre du Golfe sur les peuples irakien et kurde poussés à la guerre contre Saddam par les armées de la coalition, puis abandonnés.

La France, son gouvernement, les forces politiques, économiques, financières, qui dirigent ces politiques ont donc de lourdes responsabilités.

Notre engagement syndical est donc d'informer et de sensibiliser les salariés en France, pour les mobiliser sur toutes ces questions. Elles ont des implications courantes, quotidiennes, dans tous les domaines, du commerce, des échanges, de la monnaie, pour le désarmement, de l'indépendance nationale et de la coopération, etc. Elles interviennent dans le développement même de la crise du système capitaliste, avec ses contradictions. Il suffit, par exemple, d'examiner toutes les implications de la guerre du Golfe et notamment les super-profits dégagés par les majors dans l'industrie du pétrole.

Il nous revient d'établir et de renforcer nos relations syndicales avec les centrales de tous les pays d'émigration, du tiers monde pour soutenir et faire converger des bases de lutte aussi décisives que :

- l'annulation de la dette et l'établissement de nouvelles règles de coopération pour amorcer un nouvel ordre économique mondial ;
- pour combattre la mise en concurrence des salariés entre eux, par-delà les frontières ;
- pour une réelle formation universitaire, professionnelle, fournissant à ces pays les cadres dont ils ont besoin en capacité d'oeuvrer au développement de toutes les richesses dont ils disposent et pour des coopérations mutuellement avantageuses.

Les conditions d'une réelle maîtrise démocratique des flux migratoires passent par cet engagement là, correspondant à notre activité syndicale bien appuyée sur toutes nos conceptions de l'entreprise à l'échelle nationale et internationale.



En relation directe avec les données précédentes, qui sont loin d'être exhaustives, l'immigration est devenue en France, tout au long de ces dernières années, l'enjeu d'un affrontement dans plusieurs directions.

Idéologique : sur les thèmes les plus éculés : "Ils prennent le travail des Français", "Ils coûtent trop cher", "Ca fera baisser le chômage", comme si la casse dans la navale ou le textile... donnait du travail à qui que ce soit.

En fait, il s'agit d'isoler une composante du monde du travail pour affaiblir l'ensemble ; de casser des solidarités construites sur **le concept d'une seule classe ouvrière** au cours de décennies de luttes communes.

Les campagnes consistant à opposer Français et immigrés s'inscrivent dans la même veine que celles visant à dresser les actifs contre les retraités, ou les femmes entre elles selon qu'elles sont ou non en activité, etc..

Evidemment, elles exploitent à fond toutes les manifestations d'intégrisme, en France comme à l'étranger, pour jouer sur les peurs et l'auto-défense, entretenant la méfiance et l'alimentant jusqu'au rejet.

Elles vont même jusqu'à implanter dans la conscience des gens une image "guerrière par nature" quand il s'agit, à l'exemple du courageux peuple palestinien de luttes de libération.

Dans la toute dernière période, nous avons dû affronter **une violente campagne anti-immigrés, raciste**, du Président du RPR, CHIRAC. Dans le même temps, le Premier Ministre, socialiste, Mme CRESSON se prêtait à une interview ambiguë, reprenant les conceptions de PASQUA en matière d'expulsion.

Dans chaque cas, au nom de la cohésion sociale et nationale, des sacrifices nécessaires à consentir, le tout teinté de populisme électoraliste, les immigrés ont été insultés, rabaissés aux yeux de l'opinion dans leur vie et leur culture, sommés de prendre le premier bateau si ce n'est le premier avion. En fait, avec ou sans papiers, tous étaient visés, mais on attend toujours de réelles sanctions contre les patrons bien connus qui s'engraissent à tour de bras, notamment sur les "chantiers du Président" et plus encore, un réel dispositif d'insertion social et professionnel.

Il est évident qu'il s'agit pour les forces politiques dominantes de tenter d'étouffer un aspect du mécontentement profond qui traverse les salariés dans les entreprises, dans les cités et en premier lieu une jeunesse qui veut pouvoir vivre avec son époque et qui crie sa colère dans les ghettos de la misère.

Les coups du boudoir du pouvoir, de la droite et de l'extrême-droite sur les questions de l'immigration sont révélateurs des impasses où conduisent les orientations et choix gouvernementaux et du capital.

Derrière l'intention claironnée de "muscler l'industrie" et d'un "nouvel élan", est toujours poursuivie une politique d'affaiblissement structurel de l'industrie et des services publics. Des dizaines de milliers de suppressions d'emplois, de licenciements sont encore programmées et donc les prévisions du chômage en hausse, sauf sur quelques secteurs destinés à occuper un créneau aux plans européen et international. La tenue d'un "franc fort" est obtenu au détriment de la croissance populaire et des services publics. Le patronat continue à bénéficier d'exonérations multiples et de réductions d'impôts pendant que les prélèvements obligatoires grèvent les salaires et que le pouvoir d'achat des familles diminue.

Ainsi, les inégalités sociales et des chances se creusent toujours plus. A cela, s'ajoutent les turbulences de la conjoncture mondiale.

Tous les experts, le gouvernement, le patronat, les forces conservatrices savent que la crise et les contradictions du système capitaliste vont produire de nouvelles dégradations de toutes sortes. Or, ils n'ont pas de solutions de rechange, fondamentales et durables. A ce stade de la crise, des effets aggravants sont encore devant nous, en France, en Europe et dans le monde.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre le rôle et la place de la France dans la guerre du Golfe : jouer au gendarme vis-à-vis des pays tiers où des milliards d'hommes ont besoin d'autres choses, faire tourner la machine de guerre, les industries d'armement pour compenser les pertes dans le civil.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre le glissement des rencontres des chefs d'Etat des sept pays capitalistes les plus développés, en directoire mondial.

C'est en ce sens qu'ils s'emploient à la construction du marché unique européen marqué au plan social par une magistrale déréglementation pour imposer la flexibilité de l'emploi selon les besoins, les intérêts du capital.

Donc, ne nous y trompons pas, en matière de politique d'immigration, le gouvernement et le patronat mettent en oeuvre une politique cohérente et concertée.

1. Depuis la décision de suspension de l'immigration en 1974, les gouvernements successifs se sont donnés les moyens d'organiser et de contrôler l'immigration.

Le laisser-faire à l'égard des employeurs concernant le travail clandestin a fait partie de la panoplie pour peser sur les coûts du travail, la déréglementation, puis les mesures répressives vis-à-vis de tous les immigrés.

L'étude qui suit, portant sur le dispositif actuel, le confirme ; elle démontre même comment le gouvernement entend renforcer toutes les procédures.

2. Au nom de la libre circulation intra-CEE, chaque salarié est un immigré en puissance avec accès, pour partie, à la fonction publique, mais sans disposer pour autant d'une réelle égalité

des droits, à cotisations égales. Et déjà, une circulaire SOISSON organise la sous-traitance européenne.

3. L'accord de SCHENGEN (voir la Tribune N°13, janvier 90) dote les pays concernés d'un dispositif de contrôle individuel informatisé, véritable couperet pour assurer la sélection, la régulation et l'expulsion ou le refus d'entrée des immigrés des pays tiers, selon des critères à la discrétion des gouvernements. Il représente un danger permanent pour les droits de l'homme, à l'égard des demandeurs d'asile, pour la démocratie. Il faut en exiger l'annulation.
4. Sous couvert de développement économique s'accompagnant d'un volet social, notamment envers les pays de l'Est, le gouvernement initie une politique des quotas. C'est notamment le cas de l'accord conclu avec la Pologne. D'autres missions sont en cours avec d'autres pays de l'Est.

Il n'y a donc pas lieu de céder aux campagnes et aux pressions idéologiques laissant croire à une invasion de la France, et encore moins de laisser place à la division, aux oppositions et au racisme.



La France n'est pas malade de son nombre d'immigrés, stable depuis 10 ans, mais de la crise du système capitaliste avec ses inégalités, ses injustices, ses transferts forcés des populations les plus pauvres dans des ghettos, ses laissés-pour-compte et donc les risques d'explosion de colère. Mais la France continue son brassage historique de populations de toutes origines. La citoyenneté française est ainsi marquée de particularités, d'identités selon les origines, les croyances, les cultures. C'est aussi ce qui fait son rayonnement dans le monde.

Chacun doit être à l'écoute de l'autre, dans le respect mutuel, en pays d'accueil, pour vivre ensemble.

Voyons aussi, notamment dans les jeunes générations s'affirmer des exigences pour être un salarié reconnu, un citoyen, un homme ou une femme responsable ayant son mot à dire. C'est encore la démocratie en marche, exprimée à leur façon, selon leurs moyens. C'est un combat dans la crise avec ses avancées, ses difficultés, ses soubresauts.

On comprend pourquoi Le Pen, les forces de droite qui veulent s'attaquer au SMIC, à la sécurité sociale, aux retraites, aux garanties collectives, jusqu'au code de la nationalité placent les immigrés en tête de liste, comme un des maillons les plus fragiles, pour affaiblir les capacités de résistance du monde du travail, ses acquis, portant atteinte à des valeurs démocratiques issues de la Révolution française.

Et comme le gouvernement persiste dans sa logique, confronté à des prochaines échéances politiques, il utilise lui-aussi l'immigration à l'image du pompier pyromane.

Pour les organisations de la CGT, **il s'agit de prendre en charge lucidement ces problèmes** sur la base de nos conceptions et positions syndicales à partir des besoins et des aspirations des salariés, dans leur diversité, pour bâtir avec eux les objectifs revendicatifs, les rassemblements nécessaires.



Il y a tant à faire d'urgence en matière de salaires, d'emploi, de conditions de travail, d'accession au logement, de respect de la dignité notamment pour le renouvellement des titres, pour une bonne scolarisation de tous les enfants avec les moyens indispensables, pour une réelle insertion.

C'est s'unir dans les combats quotidiens pour d'autres choix économiques et sociaux et donc pour une autre croissance avec ses effets bénéfiques sur l'emploi et le cadre de vie, pour vivre et travailler ensemble dans l'égalité des droits et de devoirs.

Nous sommes capables de le vivre à l'entreprise et l'attitude de nos syndicats CGT – à l'écoute, ouverts, disponibles, donnant la place et les responsabilités qui leur reviennent – y est pour beaucoup.

Eh bien, de la même façon, soyons disponibles et audacieux par rapport à ce qui bouge hors de l'entreprise, dans la société.



Depuis plusieurs semaines, l'immigration est à nouveau au centre du débat politique.

Après la violente campagne de haine raciste à laquelle se livrent les dirigeants de la droite – de Chirac à Poniatowski – à l'encontre des travailleurs immigrés, on assiste à une dangereuse évolution de la situation.

Ainsi de la décision d'expulser, selon la procédure d'urgence absolue, M. DIOURI, c'est le Premier Ministre elle-même qui ne craint pas de justifier la pratique des charters si chers à Charles PASQUA, même rebaptisés selon elle "volés spéciaux".

Comme le soulignait Alphonse VERONESE, le 9 juillet, dans une déclaration : "Dans un consensus correspondant à leur logique de crise, ils ont donc décidé de frapper un grand coup contre les immigrés, ces hommes et ces femmes parmi les plus démunis, les plus pauvres. Qu'ils aillent crier et mourir de faim dans leurs pays, pillés par les grandes sociétés multinationales et qui font la richesse des nations occidentales".

Ce ne sont pas les propos rassurants du Président de la République, justifiant les récentes mesures prises par le gouvernement de Madame CRESSON, qui sont de nature à apaiser nos craintes sur la politique qu'entend mener le gouvernement vis-à-vis de l'immigration.

Vous trouverez, ci-dessous, une première réflexion sur ces mesures et l'appréciation de la CGT.

Un dossier plus complet est en préparation et sera publié dans la prochaine Tribune de l'Immigration qui doit paraître à la fin du mois.

La Vie Ouvrière de cette semaine y consacre une place importante dans son numéro.

CONTROLE DES FLUX A PARTIR DES PAYS D'ORIGINE

– *Délivrance plus stricte des visas par :*

. *l'achèvement de l'informatisation ;*

. *l'établissement d'un fichier permettant de prévenir la récidive d'étrangers ayant commis des infractions ;*

. *l'établissement d'un visa de transit pour les passagers en provenance de pays où des fraudes ont été constatées.*

La fraude ou l'infraction sert de justification à un fichage systématique de tous les étrangers transitant ou venant séjourner en France pour un court séjour.

– *Délivrance des certificats d'hébergement et attestation d'accueil.*

. *un décret va permettre aux maires de faire procéder sous contrôle du préfet, à une visite par un agent de l'Office des Migrations Internationales (OMI) du logement des demandeurs de visite familiale. Cette visite précèdera la délivrance par le Maire du certificat d'hébergement nécessaire à l'établissement du visa.*

C'est le renforcement des prérogatives de la tutelle, cela se traduira par des délais d'attente plus longs. Ce sont avant tout les familles vivant en France qui seront pénalisées. Quels moyens seront donnés à l'OMI, en personnel afin de permettre que cet organisme assume, dans de bonnes conditions, cette nouvelle responsabilité.

– Le gouvernement engagera des négociations bilatérales pour mettre fin à certaines dispositions dérogatoires (notamment avec certains pays d'Afrique).

Depuis de nombreuses années, la CGT demande que soient renégociées les conventions bilatérales. Le gouvernement s'apprête à y apporter des restrictions. Ce que réclame la CGT est tout le contraire, il s'agit d'une meilleure reconnaissance des droits et leur extension. Les organisations syndicales de chaque pays doivent être consultées.

RENFORCER LES CONTROLES AUX FRONTIERES

– Il s'agit selon le gouvernement d'améliorer le traitement des demandes d'asile politique par :

. l'amélioration et l'accélération de la procédure de la demande d'asile à la frontière, dans les grands aéroports par la création d'antennes de l'OFPRA, et l'organisation d'un accompagnement humanitaire en zone internationale.

Le gouvernement envisage-t-il de créer des camps de réfugiés dans les zones internationales lorsqu'il parle d'accompagnement humanitaire, du même style que les centres de rétention qui servent actuellement "à accueillir" les travailleurs immigrés en attente d'expulsion.

D'autre part, combien d'emplois titulaires à temps plein seront créés comme le réclame déjà le syndicat CGT de l'OFPRA ?

– La suppression de l'accès automatique au marché du travail pour les demandeurs d'asile.

La CGT s'est déjà exprimée sur cette mesure le 4 mars 1991 dans une lettre adressée au Premier Ministre, elle considère que retirer aux demandeurs d'asile la possibilité de travailler reviendrait à fournir à certaines catégories d'employeurs, peu soucieux de la légalité, une main d'oeuvre bon marché, et à grossir le flot de travailleurs sous-payés, contraints à avoir recours à l'emploi non déclaré. Cette mesure, ajoute la CGT, entre en contradiction avec la Convention de Genève.

– Organiser le retour au pays d'origine

. généralisation du dispositif de rapatriement volontaire expérimenté par l'OMI.

– La réinsertion assistée dans les pays d'origine

– Pour ceux ayant ou non demandé l'asile et non admis doivent pouvoir quitter la France dans des conditions qui facilitent leur réinsertion. La procédure de rapatriement volontaire sera généralisée et prise en charge par l'OMI du titre de transport, un pécule de 1 000 Frs par personne, accueil et prise en charge par l'attaché humanitaire de l'ambassade.

– sur décision du ministre de la Justice, reconduite à la frontière des délinquants de nationalité étrangère soit comme peine principale soit à l'occasion d'une mesure de libération conditionnelle.

Les reconduites sont assurées par les ministères des Transports, Intérieur, et action humanitaire des ambassades dans les pays concernés.

– les attachés humanitaires seront chargés de préparer et suivre le retour et la réinsertion des personnes reconduites.

Quelle possibilité de réinsertion dans le pays d'origine avec un pécule de 1 000 Frs, lorsque l'on sait l'échec des trois dispositifs successifs pris depuis l'ordonnance du 21 mars 1984 "pour le retour volontaire dans le pays d'origine" avec un pécule de 20 000 Frs maximum et une aide correspondant aux 2/3 des droits acquis par les intéressés à l'assurance chômage de l'UNEDIC, que la CGT refusait de signer jugeant cette proposition insuffisante et discriminatoire.

Commentant cette décision, J. MAREST, Secrétaire de la CGT, dans son rapport au CCN des 15 et 16 mai 1984 indiquait : "le retour des immigrés chez eux, présenté comme une solution à l'emploi est illusoire et dangereuse et dans tous les cas ne peut se faire qu'avec leur accord. Illusoire car le renvoi d'un million d'immigrés en RFA n'a pas fait baisser pour autant le taux du chômage.

Dangereuse car les immigrés, pas plus que les autres travailleurs, ne sont en rien responsables de la crise et du chômage. Cette campagne qui se développe fait appel aux pires instincts racistes.

Aujourd'hui, le chômage s'est aggravé, mais comme le déclarait Alphonse VERONESE le 9 juillet 1991, "la France n'est pas malade de l'immigration. Elle a besoin d'une autre politique économique, sociale, culturelle, nationale et internationale".

- La lutte contre l'emploi clandestin par :

. l'examen à l'automne d'un projet de loi renforçant les sanctions contre les employeurs d'étrangers en situation irrégulière (confiscation possible des biens et des machines, expulsions d'employeurs étrangers en infraction) ;

. la radiation des registres de l'URSSAF des étrangers en situation irrégulière.

Les mesures annoncées restent bien vagues et imprécises. Pourtant, comme l'a rappelé la CGT, à plusieurs reprises, des moyens existent pour réprimer les employeurs ayant recours à des travailleurs en situation irrégulière. D'autant que les entreprises sont connues, et ont défrayé la chronique à plusieurs reprises, notamment fin 1989 à propos des chantiers du TGV Atlantique, de l'Arche de La Défense et des Jeux Olympiques d'hiver en Savoie. Des moyens existent déjà dans la loi pour réprimer les employeurs qui utilisent des travailleurs immigrés en situation irrégulière. Ce qu'il faut c'est l'appliquer avec rigueur et la renforcer si nécessaire. Il faut donner à l'Inspection du travail les moyens matériels et en personnels pour assumer pleinement cette mission.

Il ne faut pas que les travailleurs soient les seuls pénalisés.

LES LIBERTES, LA DEMOCRATIE EN DANGER

Contrôles policiers renforcés à l'intérieur du territoire.

Il s'agit, selon le gouvernement, de mieux s'assurer de la présence et de l'identité des personnes entrées sur le territoire par :

- la gestion automatisée des dossiers d'étrangers qui doit être généralisée d'ici fin 1992

- les principaux postes de contrôle seront équipés en matériels de lecture optique des documents d'identité et des visas

- la vérification rigoureuse des ressources, des contrats de travail ou du droit d'exercer une profession à l'occasion du renouvellement des titres de séjour ou lors de la délivrance des cartes de résident, sera renforcée.

- un document de circulation pour les étrangers mineurs sera créé.

En clair, chasse au faciès, fichage systématique de tous les immigrés, suspicion accrue par des contrôles tatillons à l'égard des travailleurs immigrés en France depuis de nombreuses années, mise en fiche des mineurs. Il s'agit avec ces mesures d'une atteinte grave aux libertés individuelles qui concerne l'ensemble des travailleurs français et immigrés. C'est non seulement le retour camouflé à la loi PASQUA-PANDRAUD, c'est une aggravation de caractère répressif de cette loi dans certains cas, notamment pour les mineurs c'est un retour en arrière de plus d'un demi siècle (1)

PREPARER LES MESURES D'APPLICATION DES ACCORDS DE SCHENGEN

En application de la Convention de Schengen (libre circulation des personnes des 8 pays signataires).

Dans une lettre du 5 décembre 1989 au Premier Ministre, Henri KRASUCKI, Secrétaire général de la CGT, écrivait :

"La CGT, au nom des millions de travailleurs français et immigrés qui lui font confiance, solidaire des associations d'immigrés légitimement inquiètes des effets et conséquences de l'accord de Schengen, vous demande l'annulation pure et simple d'un dispositif administratif policier dangereux pour les libertés et la démocratie en France et en Europe. En aucune manière, il ne peut apporter la moindre solution aux problèmes de l'immigration".

Copie de cette lettre avait été adressée à l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Dans la nuit du 3 au 4 juin, les députés par 495 voix contre 61 ont approuvé le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention de l'accord de Schengen conclue le 14 juin 1985 (Voir Tribune N°13 de janvier 1990) dans le plus grand secret par les gouvernements français, allemand, belge, néerlandais et Luxembourgeois, auxquels se sont joints depuis l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

(1) - Colloque CGT/ISERES, voir intervention de M. REBERJOUX à la soirée histoire.

La C.G.T. présente avec les chômeurs pour leurs revendications et pour le droit à l'emploi

"Le premier droit de tout individu d'âge adulte, qu'il soit un homme ou une femme et sans distinction de nationalité, est le droit au travail. Chacune et chacun doit pouvoir vivre de son travail, voir sa qualification reconnue, disposer d'un emploi stable et garanti".

(Extraits des objectifs revendicatifs et d'action votés au 43ème Congrès confédéral).

Cette bataille pour assurer à chaque être humain, dans notre société, le droit de vivre, le droit de s'épanouir, le droit d'être un HOMME, traverse tous les actes de l'action syndicale.

Comment ne pas être révolté contre le chômage, l'injustice ? Comment ne pas lutter contre une société où le seul profit immédiat associé très souvent à l'introduction empirique et non contrôlée des nouvelles technologies, broie l'homme économiquement et socialement ?

Ce sont ces phénomènes de société qu'il nous faut combattre ensemble, salariés de toutes catégories à emploi stable ou précaire, chômeurs exclus du marché du travail ou RMistes ne bénéficiant d'aucune action d'insertion débouchant sur un emploi.

Chaque structure de la C.G.T. a un rôle à jouer. Toutes sont interpellées. Comment faire mieux ensemble, complémentirement ou conjointement pour tous les salariés quelle que soit leur situation, pour lutter contre toutes les injustices, pour agir pour l'emploi ?

Telle est l'orientation définie lors du 43ème Congrès : "coordonner les luttes autour d'objectifs communs" pour l'emploi et inciter les Unions Locales et les Unions Départementales à jouer un rôle déterminant pour aider à la mise en place et au fonctionnement de "Comités C.G.T." pour faire aboutir les droits et les revendications des salariés privés d'emploi.

En onze ans d'existence, le Comité National et tous les Comités locaux dénommés parfois "droit au travail", "droit à l'emploi" ont prouvé que leur existence est indispensable pour agir au quotidien et tracer des perspectives de luttes collectives pour l'emploi. Ils ont montré toute leur importance et leur utilité pour les droits des chômeurs, pour les prolongations de droits, les aides du fonds social dans les A.S.S.E.D.I.C.

Il n'est pas question – à moins de manquer à notre mandat syndical – de déléguer à quiconque une parcelle de notre action revendicative.

Sur le terrain du chômage, l'action se situe à deux niveaux complémentaires:

- les droits et les revendications des travailleurs privés d'emploi ;
- le droit au travail.

La coordination des initiatives, la participation active des sections syndicales ou des syndicats d'entreprise, avec les structures, les populations et les Comités locaux C.G.T. de lutte et de défense des chômeurs pour développer les productions et cibler les emplois existants ou à créer, sont une nécessité pour lutter contre le chômage.

Nous ne sous-estimons pas pour autant ni le rôle ni la place des associations. Toute association existante peut entretenir des liens d'organisation à organisation – si cela lui et nous convient –, mais le terrain dévolu à l'organisation syndicale ne saurait être remis en cause par quelque organisation que ce soit.

Cette conception d'une C.G.T. accueillante, démocratique, indépendante, unitaire est indispensable dans l'intérêt des travailleurs quelle que soit leur situation.